

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 17 octobre 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1876/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1877/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1878/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi de contrats pour le déneigement et l'épandage d'abrasif, pour les établissements de la CSRDN, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;
8. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'appel d'offres pour les équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SAR150-2017) pour une année à compter du début décembre 2017 avec possibilité de deux renouvellements d'une année;
9. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'appel d'offres pour les équipements et logiciels réseau (SAR160-2017) pour deux années à compter du 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année;
10. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'appel d'offres pour les postes informatiques et les moniteurs neufs (SAR130-2017) pour une année à compter du début décembre 2017 avec possibilité de renouvellement d'une année;
11. Octroi du mandat à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'achat de mobilier scolaire et administratif pour les commissions scolaires avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour une période d'une année plus une année d'option à compter de janvier 2018;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

OCTROI DE CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF, POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSRDN, POUR LES ANNÉES 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 (RCE-1879/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (soumission # 17380-005) pour retenir les services d'entrepreneurs en déneigement pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 septembre 2017 à 14 heures;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées et analysées et que les tableaux comparatifs ont été rédigés en vue de la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE le tableau synthèse des recommandations d'octroi de contrats est remis au comité exécutif avec la présente aux fins d'adjudication des contrats aux entreprises qui ont déposé la soumission la plus basse conforme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'octroyer les contrats de déneigement et d'épandage d'abrasif (29 des 33 lots) à chaque plus bas soumissionnaire conforme selon le tableau synthèse, lequel est déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CE2017-2018-01*, pour un montant total de 1 878 637,27 \$ (montant avant les taxes) pour les trois années de contrat;

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LES ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES (SAR150-2017) POUR UNE ANNÉE À COMPTER DU DÉBUT DÉCEMBRE 2017 AVEC POSSIBILITÉ DE DEUX RENOUVELLEMENTS D'UNE ANNÉE (RCE-1880/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acheter des équipements audiovisuels et solutions numériques interactives selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'achat d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS RÉSEAU (SAR160-2017) POUR DEUX ANNÉES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE (RCE-1881/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acheter des équipements et logiciels de réseau selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'achat d'équipements et logiciels de réseau auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LES POSTES INFORMATIQUES ET LES MONITEURS NEUFS (SAR130-2017) POUR UNE ANNÉE À COMPTER DU DÉBUT DÉCEMBRE 2017 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE (RCE-1882/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acheter des postes informatiques et des moniteurs neufs selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'achat de postes informatiques et de moniteurs neufs auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES POUR L'ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE PLUS UNE ANNÉE D'OPTION À COMPTER DE JANVIER 2018 (RCE-1883/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) désire adhérer au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif pour la CSRDN à compter de janvier 2018 pour une période d'une année avec une possibilité de reconduction pour une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à la personne et à la commission scolaire qui représentera le CARLLL au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total dépassera le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats lorsque possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles de procéder à cette adhésion en vue de diminuer les coûts, les délais et de faciliter les achats de mobilier scolaire et administratif pour les établissements de la CSRDN mais également dans le cadre des constructions d'écoles.

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public plus haut décrit à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'acquisition du mobilier scolaire et administratif auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CARLLL et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres dont la possibilité de reconduction d'une année additionnelle pour les mêmes conditions et garanties.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1884/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

Président

Secrétaire